



TENDANCES REGIONALES :

En 2024, ce sont près de 17 000 ha de vigne répartis sur 10 départements de la région qui ont été surveillés avec l'accompagnement de FREDON AURA, le soutien de l'Etat et la participation des professionnels. Cette année encore, la surveillance de la Flavescence dorée a concerné plus d'un tiers de la surface total du vignoble d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce millésime, marqué par une forte pluviométrie, n'a pas facilité le travail de terrain, malgré une expression des jaunisses globalement en baisse par rapport à 2023.

Les 5 400 analyses réalisées sur la région ont permis d'identifier un peu plus de 1400 parcelles nouvellement contaminées par la Flavescence dorée.

Cette année, 6 parcelles sont fortement contaminées et nécessitent un arrachage total. Au total, 20 communes sont nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte :

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2024 Flavescence dorée

Chiffres clés :

Surface prospectée	16 883 ha
Nombre de ceps symptomatiques	44 913
Dont Nombre de ceps contaminés FD	25 694
Nombre de parcelles contaminées FD	2 612
Surfaces contaminées FD	1 517 ha

Rappel :

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2024**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

07



Bilan département de l'Ardèche

En 2024, la surveillance s'est déroulée du 12/08/2024 au 31/10/2024.

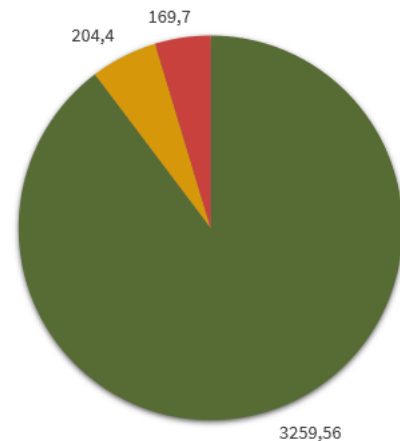
3633,66 hectares ont été prospectés.

4652 ceps symptomatiques ont été observés.

369 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisse.

158 parcelles et 1697 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée., donc deux sur la nouvelle commune de Sècheras.

Répartition des surfaces prospectées selon les résultats d'analyses (en Ha)

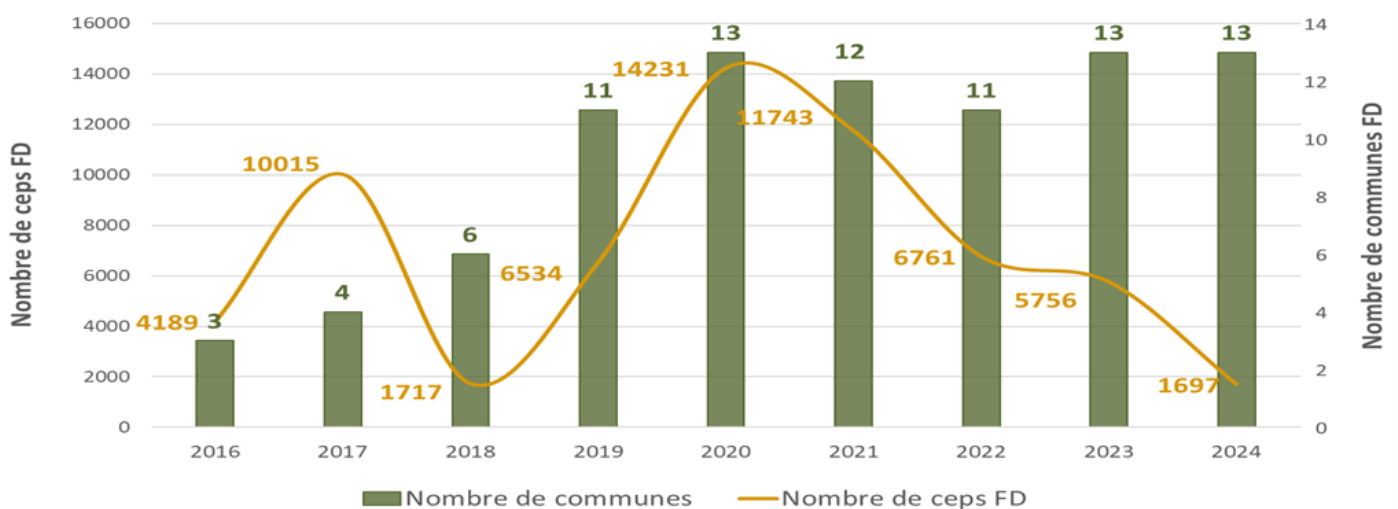


■ Surface indemne ■ Surface Bois Noir ■ Surface Flavescence

Initiative locale

En 2024 les syndicats des vignerons de Cornas et de Saint Péray ont poursuivi leurs action de prospection volontaire, en partenariat avec FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, aucune foyer n'a été trouvé.

Flavescence dorée dans l'Ardèche : Evolution du nombre de ceps et de communes contaminés depuis 2016



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIREST

Délégation Auvergne
83, avenue de l'Europe
63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura